

Le 11 mai 2016

À une séance régulière de la Municipalité régionale de comté de L'Érable, tenue au Centre administratif de la MRC de L'Érable, situé au 1783, avenue St-Édouard à Plessisville, le 11 mai 2016 à 13 h sont présents :

<u>Municipalité</u>	<u>Population</u>	<u>Nombre de voix</u>	<u>Nom</u>	<u>Absent ou présent</u>
Inverness	820	1	Michel Berthiaume	Présent
Laurierville	1 399	1	Marc Simoneau	Présent
Lyster	1 645	2	Mme Geneviève Ruel Représentante	Présente
Notre-Dame-de-Lourdes	716	1	Donald Laliberté Maire suppléant	Présent
Paroisse de Plessisville	2 671	2	Alain Dubois	Présent
St-Ferdinand	2 061	2	Rosaire Croteau	Présent
St-Pierre-Baptiste	514	1	Bertrand Fortier	Présent
Ste-Sophie-d'Halifax	674	1	Marie-Claude Chouinard	Présente
Ville de Plessisville	6 661	5	Mario Fortin	Présent
Ville de Princeville	5 902	4	Gilles Fortier	Présent
Villeroy	448	1	Michel Poisson	Présent

formant quorum sous la présidence de M. Sylvain Labrecque, préfet et maire de la municipalité de Lyster.

Ordre du jour

- 1.0 Ouverture de la session
 - 1.1 Appel des conseillers
- 2.0 Résolution autorisant le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour
- 3.0 Ordre du jour
- 4.0 Procès-verbal de la séance régulière du 13 avril 2016
- 5.0 Suivi du procès-verbal
- 6.0 Administratif :
 - 6.1 Renouvellement de la convention de gestion territoriale – Autorisation de signature

Le 11 mai 2016

- 6.2 Entente en matière d'entraide incendie entre le SSIRÉ, la ville de Plessisville et la ville de Princeville – Autorisation de signature
- 6.3 Compensation financière 2015 – 2016 pour le maintien des actifs de la Route verte – Adoption du rapport du Parc linéaire des Bois-Francis
- 6.4 Avis de motion – Adoption du Plan de gestion des matières résiduelles modifié
- 7.0 Aménagement :
 - 7.1 Entretien et aménagement des cours d'eau – Tarification des entrepreneurs
 - 7.2 Exclusion de la Paroisse de Plessisville
 - 7.3 Réglementation d'urbanisme de la Ville de Princeville (Règl. n° 432-89)
 - 7.4 Avis à la CPTAQ - renonciation au délai de 30 jours – Ferme Bélaro
- 8.0 Financier :
 - 8.1 Rapport des déboursés
 - 8.2 Rapport des déboursés en sécurité incendie
 - 8.3 Prévision d'une délégation
- 9.0 Correspondance :
 - 9.1 Appui à la ville de Plessisville – Implantation des supercliniques de santé
- 10.0 Varia :
 - 10.1 Conservation des documents et archives de la CRÉCQ – Autorisation de signature
- 11.0 Période de questions

Intervertir les points à l'ordre du jour

A.R.-05-16-13457

Il est proposé par M. le conseiller Alain Dubois, appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser M. le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour.

ADOPTÉ

Ordre du jour

A.R.-05-16-13458

Il est proposé par M. le conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à l'unanimité que les points à l'ordre du jour de la présente session soient adoptés en y ajoutant au varia le point suivant :

- Conservation des documents et archives de la CRÉCQ

ADOPTÉ

Le 11 mai 2016

Procès-verbal A.R.-05-16-13459 Il est proposé M. le conseiller Michel Berthiaume, appuyé et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance régulière 13 avril 2016 soit adopté et signé tel que rédigé et présenté aux membres du conseil et dont le secrétaire est dispensé d'en faire la lecture.

ADOPTÉ

Suivi du procès-verbal Le suivi du procès-verbal a été effectué en entier.

Administratif : Renouvellement de la convention de gestion territoriale - Autorisation de signature A.R.-05-16-13460 Il est proposé par M. le conseiller Mario Fortin, appuyé et résolu à l'unanimité :
QUE de conseil de la MRC de L'Érable adhère au Programme relatif à une délégation de gestion foncière et forestière du territoire public intramunicipal en faveur des MRC de L'Érable et des municipalités dont le territoire n'es pas compris dans celui d'une MRC et accepte tous les termes, les engagements, les obligations, les de conditions et les modalités qui y sont prévus ;
QUE de conseil de la MRC de L'Érable accepte tous les termes, les engagements, les obligations, les conditions et les modalités qui son prévus à la convention de gestion territoriale ;
QUE le préfet, M. Sylvain Labrecque, soit autorisé à signer la convention de gestion territoriale.

ADOPTÉ

Entente en matière d'entraide lors d'un incendie entre le SSIRÉ, la ville de Plessisville et la ville de Princeville A.R.-05-16-13461 Il est proposé par M. le conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser le préfet, M. Sylvain Labrecque et le directeur général, M. Rick Lavergne, à signer l'entente en matière d'entraide lors d'un incendie à intervenir entre le Service de sécurité incendie de L'Érable (SSIRÉ), la ville de Plessisville et la ville de Princeville.

ADOPTÉ

Le 11 mai 2016

Compensation financière 2015 – 2016 pour le maintien des actifs de la Route verte – Adoption du rapport du Parc linéaire des Bois-Francis
A.R.-05-16-13462

Il est proposé par M. le conseiller Michel Poisson, appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport du Parc linéaire des Bois-Francis relativement à l'aide financière compensatoire 2015 – 2016, tel que déposé.

ADOPTÉ

Avis de motion - Adoption du plan de gestion des matières résiduelles modifié

Avis de motion est par les présentes donné par M. le conseiller Bertrand Fortier, qu'à la prochaine séance ou à une séance ultérieure, sera présenté pour adoption un règlement concernant le plan de gestion des matières résiduelle modifié. Cet avis de motion est donné avec dispense de lecture du règlement à être adopté, le tout conformément à la loi.

Entretien et aménagement des cours d'eau –

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable procèdera à des travaux d'entretien et d'aménagement de cours d'eau en 2016 ;

Tarifcation des entrepreneurs
A.R.-05-16-13463

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable désire simplifier la procédure d'adjudication des contrats avec les entrepreneurs en excavation ;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable procèdera par invitation de gré à gré avec les différents entrepreneurs et ce en respect avec la Politique de gestion contractuelle ;

ATTENDU QUE les entrepreneurs ont été invités à déposer leurs tarifs horaires de leurs différentes machineries lourdes ;

ATTENDU QUE le gestionnaire des cours d'eau a reçu les tarifs horaires pour l'utilisation des machineries lourdes des entrepreneurs intéressés à réaliser des travaux d'aménagement et d'entretien de cours d'eau.

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. le conseiller Michel Berthiaume, appuyé et résolu à l'unanimité :

Le 11 mai 2016

QUE la MRC de L'Érable accepte la liste des entrepreneurs qui ont soumis leur tarification horaire pour leurs différentes machineries lourdes avant 10 h, le 11 mai 2016, savoir :

A. Grégoire et Fils Ltée	Excavation Terrassement Jean-Philippe Nault
Excavation Bois-Francis inc.	Excavations Roland Laquerre inc.
Excavation Gilles Champagne 9057-6687 Québec inc.	Transport Jean-Guy Breton inc.
Excavation Jean-Claude Lizotte inc.	Victor Trépanier excavation 9010-8770 Québec inc.
Excavation Marcel Paradis inc.	

QUE le gestionnaire des cours d'eau est autorisé à choisir parmi les entrepreneurs faisant partie de cette liste, pour l'octroi des contrats d'entretien et d'aménagement de cours d'eau qui se dérouleront en 2016.

ADOPTÉ

Exclusion de la Paroisse de Plessisville A.R.-05-16-13464 ATTENDU QUE la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) a rendu une décision afin d'ordonner l'exclusion de la zone agricole une superficie approximative de 19,1 hectares, tel que décrit au dossier (rectifié) 405079 daté du 19 avril 2016 ;

ATTENDU QUE ledit dossier vise un espace de la municipalité de paroisse de Plessisville contigu au parc industriel de la ville de Plessisville ;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable avait approuvé et appuyé la demande d'exclusion lors de sa séance régulière du conseil du 8 mai 2013, laquelle demande portait à ce moment sur une superficie de 31,41 hectares ;

ATTENDU QU'à cette résolution la MRC signifiait qu'elle entendait modifier son Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) advenant une exclusion de la CPTAQ à l'égard de la superficie visée ;

ATTENDU QU'il n'y a que quatre zones d'aménagement prioritaires dans la MRC (trois à Plessisville et une à Princeville) et que ces secteurs sont par conséquent planifiés depuis des années et qu'ils sont circonscrits ;

Le 11 mai 2016

ATTENDU QU'audit schéma on souligne l'importance majeure que revêt cet espace pour le développement de l'agglomération de Plessisville et de toute la MRC de L'Érable ;

ATTENDU QUE les zones prioritaires d'aménagement ont été reconnues et approuvées par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ainsi que par les autres ministères dans leurs avis sur le schéma ;

ATTENDU QU'une exclusion de la zone agricole pour ce secteur est déjà approuvée par principe audit schéma étant donné que : 1) la zone d'aménagement prioritaire cible ce secteur préalablement à tout développement soumis, et ; 2) la démonstration fut faite en amont (au schéma) qu'il n'y a pas d'espaces disponibles pour du développement dans le secteur industriel à Plessisville 3) l'agglomération de Plessisville est dans une situation particulière étant donné que la planification de l'aménagement et de l'urbanisation est abordée sous l'angle de l'agglomération, et non sous l'angle des deux municipalités visées ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. le conseiller Donald Laliberté, appuyé et résolu à l'unanimité :

QU'après analyse, la MRC juge que l'espace exclu au présent dossier 405079 est conforme aux orientations, objectifs, contenu général et document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC (SADR), notamment pour les raisons ci-haut citées ;

QUE la présente résolution soit acheminée à la CPTAQ pour qu'elle soit informée que la MRC de L'Érable n'aura donc pas à modifier son SADR afin de tenir compte de l'exclusion puisque conforme ;

QUE malgré la présente résolution signifiant la conformité de l'exclusion au dossier 405079 face au contenu du SADR de la MRC de L'Érable, cette dernière entend néanmoins le modifier, au moment opportun et pour des raisons de cohérence.

ADOPTÉ

Le 11 mai 2016

Réglementation
d'urbanisme
de la ville de
Princeville
A.R.-05-16-13465

ATTENDU QUE la ville de Princeville a adopté le règlement no 2016-287 modifiant le règlement de zonage 432-89 de l'ancienne ville de Princeville, à sa séance régulière du 11 avril 2016, le tout conformément au pouvoir qui lui sont attribués dans la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

ATTENDU QUE ce règlement vise plus spécifiquement à poursuivre le développement résidentiel déjà amorcé depuis quelques années dans le secteur de l'ex Golf Lafontaine par la création de trois nouvelles zones (R-105, R-106, R-107) à même la zone Pb-6 ;

ATTENDU QUE techniquement la ville modifie donc son plan de zonage figurant audit règlement 432-89 afin de créer lesdites zones ainsi que sa grille des spécifications no 4 figurant audit règlement 432-89 qui précise des normes applicables pour chaque zone ;

ATTENDU QUE les usages possibles sont les mêmes que dans les zones nouvellement développées et contiguës (habitations unifamiliales isolées, unifamiliales jumelées et multifamiliales isolées) ;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable doit se prononcer quant à la conformité de ce règlement eu égard au contenu de son *Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de L'Érable (SADR)* ;

ATTENDU QUE la MRC prend en compte dans son analyse la recommandation de M. Carl Plante responsable de l'aménagement de la MRC, et que de l'avis de ce dernier le règlement est conforme au contenu du SADR ;

ATTENDU QUE parmi les éléments retenus dans l'analyse de conformité la MRC souligne la latitude que les municipalités de la MRC ont pour le développement de leur territoire lorsqu'il est projeté à l'intérieur du périmètre d'urbanisation (ce qui est le cas), qu'il n'est pas situé dans les secteurs historiques ou patrimoniaux (ce qui est également le cas), et qu'il n'est pas sujet à des phasages ou des zones de réserves (ce qui est également le cas) ;

Le 11 mai 2016

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} la conseillère Marie-Claude Chouinard, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE le règlement no 2016-287 de la ville de Princeville adopté le 11 avril 2016 modifiant le règlement de zonage 432-89 de l'ex ville de Princeville soit déclaré conforme au contenu général, aux orientations et objectifs ainsi qu'au document complémentaire du SADR de la MRC de L'Érable ;

QU'un certificat de conformité soit délivré à l'égard de ce règlement.

ADOPTÉ

Avis à la CPTAQ
Renonciation
au délai de
30 jours -
Ferme Bélaro
A.R.-05-16-13466

ATTENDU QUE Ferme Bélaro inc. s'adresse à la CPTAQ afin d'obtenir l'autorisation d'acquérir de Ferme Stuckli S.E.N.C. le lot 4 309 038 et une partie du lot 4 309 037 du Cadastre du Québec (circonscription foncière d'Arthabaska) d'une superficie d'environ 428 129 m² pour l'installation d'un nouveau complexe laitier ;

ATTENDU QUE Ferme Stuckli conserverait une partie contiguë et que Ferme Bélaro est déjà propriétaire d'une portion de territoire contiguë à la superficie visée par la présente ;

ATTENDU QUE l'opération projetée concerne une superficie approximative de 43 hectares et représente des investissements financiers considérables en termes d'investissements et de développement agricoles ;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable peut renoncer au délai de 30 jours qui lui est attribué pour se prononcer après la publication d'une orientation préliminaire sur un dossier soumis à ladite Commission (CPTAQ) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Bertrand Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité de signifier à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) que la MRC renonce au délai de 30 jours pour se prononcer à l'égard du dossier ci-haut décrit ;

Le 11 mai 2016

QUE la présente résolution soit acheminée à la CPTAQ pour qu'elle soit jointe au dossier de la demanderesse.

ADOPTÉ

Financier : Il est proposé par M. le conseiller Gilles Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité
Rapport des que le rapport des déboursés suivants soit ratifié:
déboursés
A.R.-05-16-13467

<u>Nos de chèques</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
16252	Coop IGA (divers)	155,34
16254	Benoit Jalbert (déplacements mentor)	254,25
16260	Les Éditions Yvon Blais inc. (renouvellement)	336,00
16261	GROBEC (adhésion)	50,00
16262	L'Immobilière (gestion du rôle)	3 909,15
16263	Ville de Plessisville (location Carrefour avril-mai-juin)	6 249,99
16264	Muni. de St-Pierre-Baptiste (mobilier de bureau)	100,00
16265	Martin Laflamme (café)	135,80
16266	Lemay (forum tourisme)	350,67
16267	Fédération Québécoise de la Marche (affiliation)	75,00
16269	Autobus Ro-Bo inc. (entente)	11 695,64
16270	Taxi Diane (déplacement adapté et collectif)	828,00
16271	Taxi de L'Érable 2009 enr. (déplacement adapté et collectif)	2 700,00
16272	Taxi Patrick Lamontagne (déplacement adapté et collectif)	2 475,00
16273	Pro-Nature Sports enr. (tournoi de pêche)	746,42
16274	Sogetel (frais fibre optique)	7 931,69
16275	Financière Banque Nationale (règlement 286-328)	52 133,53
16276	Comité Loisirs & Développement de St-Pierre-Baptiste (pacte rural FDT)	39 447,50
16277	CARÉ (quotes-parts 2016)	24 870,00
16278	CDCÉ (contribution 2016, déjeuner)	15 014,00
16279	Jean-François Côté (location entrepôt)	1 517,67
16280	UTACQ (congrès 2016)	100,00
16281	ATCRQ (adhésion et congrès)	350,00
16282	Buffet Traiteur O'Mamie (repas midis conférences, dg et maires)	448,41
16283	Municipalité de St-Rosaire (entente 2015 pour Carrières PCM)	56 281,04
16284	Mégaburo (lecture compteur mars, avril)	1 108,19
16285	Buropro (four. de bureau)	942,70
16286	CCIBFE (activité Femmes carrière)	183,96
16287	A & Z Communications Évènements (montage exposition et spectacle)	945,67

10312

Le 11 mai 2016

<u>Nos de chèques</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
16289	Vivaco Groupe Coopératif (divers)	27,09
16290	Vertisoft (service technique, divers)	1 927,76
16291	Municipalité de St-Rosaire (entente 2015 pour Fruitoca)	5 666,27
16292	Goforest (paiement final)	71 690,14
16293	Transport Martineau & Fils inc. (paiement final)	11 678,50
16294	FQM (Dicom, adhésion 2016)	561,01
16295	Sylvain Beaudoin (eau)	90,00
16296	Fromagerie Rang 9 (plateau fromage)	54,00
16298	Liliane Gagnon (entretien Carrefour et MRC)	1 998,16
16299	Taxi Diane (déplacement adapté et collectif)	815,50
16300	Taxi de L'Érable 2009 enr. (déplacement adapté et collectif)	2 819,00
16301	Taxi Patrick Lamontagne (déplacement adapté et collectif)	<u>2 253,00</u>
Total :		<u>330 916,05 \$</u>

Salaires

<u>Nos de talons</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
539085-539126	Paies semaine du 03 au 09 avril 2016	26 190,00
539203-539339	Paies semaine du 10 au 30 avril 2016	<u>88 034,81</u>
Total :		<u>114 224,81 \$</u>

Transactions
pré-autorisées
et via internet

	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
GWW-04-01	Gouv. prov. (DAS)	51 239,10
GWW-04-02	Gouv. féd. (DAS)	18 221,31
GWW-04-03	Gouv. féd. (DAS)	1 358,81
VAP-04-01	Remboursement prêt PR1	2 205,43
RA-04-01	RREMQ	20 484,63
PWW-04-01	CARRA	215,80
PWW-04-02	Visa Desjardins - DG	25,24
PWW-04-03	Visa Desjardins - général	21,00
PWW-04-04	Visa Desjardins - DGA	397,45
PWW-04-05	Pages Jaunes	8,74
PWW-04-06	Hydro MRC	3 111,61
PWW-04-07	Hydro carrefour - cuisine	144,46
PWW-04-08	Hydro carrefour	1 927,68
PWW-04-09	Bell Mobilité -cellulaire	648,48
PWW-04-10	Bell - télécopieur	80,07
PWW-04-11	Bell - ligne 800	<u>14,92</u>
Total :		<u>100 104,73 \$</u>

10313

Le 11 mai 2016

Fonds local d'investissement (FLI)

<u>Nos de chèques</u>	<u>Noms des fournisseurs</u>		<u>Sommes versées</u>
		Total	-
Transactions pré-autorisées <u>et via internet</u>	<u>Descriptions</u>		<u>Sommes versées</u>
DT-04-01	FLI-16-03-313 et FLI-16-03-309		58 000,00
DT-04-02	FLI-16-03-312		<u>35 000,00</u>
		Total	<u>58 000,00 \$</u>

Fonds local de solidarité (FLS)

<u>Nos de chèques</u>	<u>Noms des fournisseurs</u>		<u>Sommes versées</u>
		Total	-
Transactions pré-autorisées <u>et via internet</u>	<u>Descriptions</u>		<u>Sommes versées</u>
DT-04-01	FLS-16-03-19		24 750,00
DT-04-02	FLS-16-03-21		<u>35 000,00</u>
		Total	<u>24 750,00 \$</u>

ADOPTÉ

Rapport des déboursés en sécurité incendie A.R.-05-16-13468 Il est proposé par M^{me} la conseillère Marie-Claude Chouinard, appuyé et résolu à l'unanimité que le rapport des déboursés incendie suivants soit ratifié:

Le 11 mai 2016

<u>Nos de chèques</u>	<u>Noms des fournisseurs</u>	<u>Sommes versées</u>
16250	J. Tremblay Auto Électrique Inc. (Ford Interceptor Sedan 2015)	19 950,00
16251	SAAQ (immatriculation et TVQ Ford Interceptor Sedan 2015)	2 324,21
16252	Coop IGA (divers)	14,73
16253	Groupe CLR (système de communication)	896,81
16255	Aréo-Feu (bottes, gants, chapeaux)	2 370,21
16256	Maxi Métal (1983) inc. (divers)	95,80
16257	Alimentation IGS inc. (repas pratique et intervention)	196,64
16258	ENPQ (examen)	2 811,74
16259	Garage M.J. Caron & Ass. Inc. (essence)	81,00
16268	Info Page (fréquence numérique)	687,21
16288	Accessoires d'auto Illimités (divers)	187,16
16289	Vivavo Groupe Coopératif (divers)	84,27
16297	Toyota Drummondville (Dodge Journey 2012)	19 643,45
16302	SAAQ (immatriculation et TVQ Dodge Journey 2012)	<u>2 124,71</u>
Total :		<u>51 467,94 \$</u>

Salaires		
<u>Nos de talons</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
539127-539202	Paies mars 2016	<u>39 108,62</u>
Total		<u>39 108,62 \$</u>

Transactions pré-autorisées et via internet		
	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
PWW-04-01	Bell Canada - Caserne 58 - Inverness	84,55
PWW-04-02	Bell Canada - Caserne 13 - St-Ferdinand	84,55
PWW-04-03	Bell Canada - Caserne 65 - Lyster	84,55
PWW-04-04	Bell Canada - Caserne 80 - NDL	88,81
PWW-04-05	Bell Mobilité Pagette	832,77
PWW-04-06	Shell	760,64
PWW-04-07	Bell Mobilité -cellulaire	96,36
PWW-04-08	Esso	179,42
PWW-04-09	Sonic	927,89
PWW-04-10	Promutuel App. St-François - ass VH	<u>492,68</u>
Total:		<u>3 632,22 \$</u>

Les représentants de la Ville de Plessisville et de la Ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉ

Le 11 mai 2016

Pévision Il est proposé par M. le conseiller Donald Laliberté, appuyé et résolu à
d'une délégation l'unanimité d'autoriser les délégations suivantes :

A.R.-05-16-13469

<u>Noms</u>	<u>Sujets</u>	<u>Endroits</u>	<u>Dates</u>	<u>Coûts</u>
M. Sylvain Labrecque	Assemblée des MRC	Québec	1 & 2 juin 2016	175.00 \$

ADOPTÉ

Correspondance : En date du 31 mars 2016, une correspondance du ministère ds Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, signée par M. Jacques Daoust, ministre, informant la MRC qu'elle bénéficiera d'une somme de 64 794,23 \$ afin de soutenir le maintien de actifs de la Route verte en 2015-2016. *Cette correspondance est classée.*

En date du 19 avril 216, un courriel de M. Michel Boucher, demandant aux municipalités d'installer des panneaux de signalisation pour le partage de la route partout où il n'y a pas de pistes cyclables. *Cette demande est classée.*

En date du 27 avril 2016, copie d'une correspondance adressée à M. Gaétan Barrette, ministre, par M. Mario Fortin, maire de la ville de Plessisville, concernant son projet de doter les régions de supercliniques de santé. Suite aux discussions entre eux, les conseillers adoptent la résolution suivante, savoir :

Appui à la ville Il est proposé par M. le conseiller Bertrand Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité
de Plessisville - d'appuyer la correspondance de la ville de Plessisville adressée à M. Gaétan Barrette,
Implantation des ministre de la Santé et des services sociaux, concernant l'implantation des supercliniques
supercliniques de santé.

de santé

A.R.-05-16-13470

ADOPTÉ

En date du 28 avril 2016, copie d'une lettre adressée à M. Martin Coiteux, ministre de la Sécurité publique et ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, par M. Richard Lehoux, président de la FQM, en rapport avec le programme de partage des revenus des redevances sur les ressources naturelles. *Cette correspondance est classée.*

Le 11 mai 2016

En date du 2 mai 2016, une résolution de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes demandant à Bell d'améliorer leur service de téléphonie cellulaire dans leur municipalité. *Cette résolution est classée, une résolution dans le même sens ayant été adoptée lors de la séance du 13 avril dernier.*

En date du 4 mai 2016, une correspondance du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), informant la MRC que, suite au découpage de certaines directions régionales, les dossiers de la MRC de L'Érable seront traités par la Direction régionale de l'Estrie-Montréal-Chaudière-Appalaches-Laval-Montérégie-Centre-du-Québec et que Madame Caroline Normandin sera la nouvelle directrice régionale. *Cette correspondance est classée.*

Varia : Il est proposé par M. le conseiller Gilles Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité
Conservation d'autoriser le préfet, M. Sylvain Labrecque, à signer l'entente relative à la gestion et à la
des documents conservation des documents et archives de la CRÉCQ, à intervenir entre la MRC de
et archives de L'Érable et la Conférence régionale des élus du Centre-du-Québec.
la CRÉCQ - ADOPTÉ
Autorisation
de signature
A.R.-05-16--13471

Période de Aucune question.
question

Levée de Il est proposé par M. le conseiller Alain Dubois, appuyé et résolu à
la séance l'unanimité que la séance soit levée.
A.R.-05-16-13472 ADOPTÉ

Le Préfet

Le Secrétaire-trésorier